
séance
du conseil municipal

Séance du : 30 mars 2015
A 20 heure(s)
29 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme GLOGOWSKI, Mme LEDERMANN.

Etaient absents excusés : M. ZAROOUR (qui a donné procuration de vote à M. LACK), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Assistaient en outre à la séance : M. PECHEUX, Directeur Général des Services, M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, et Mme MERTZ, Chef du Service des Finances et des Affaires Scolaires.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Affaires financières.....	3
1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire 2015.....	3
1.2 / Avance sur subvention 2015 au Maizières Athlétic Club	21
2 / Affaires de personnel.....	21
2.1 / Mise à jour du tableau des effectifs.....	21
II) RAPPORTS D'INFORMATION.....	23
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	23
III) QUESTIONS ORALES.....	25
III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au centre aquatique intercommunal.....	25
III.2 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la démocratie au sein du Conseil Municipal.....	27



Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion 20 février dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit avec la lecture de l'ordre du jour et donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance.

Ainsi, deux questions sont posées :

- M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au centre aquatique intercommunal,
- M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la démocratie au sein du Conseil Municipal.

Le Maire propose ensuite à Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, de donner lecture du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Affaires financières -

1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire -

I - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil Municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L2312-1 du C.G.C.T.), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

II - LE CONTEXTE EXTERNE

1 - Conséquences de la loi de finances 2015 sur les collectivités territoriales

Les mesures prises dans la loi de finances 2015 s'intègrent dans la loi de programmation des finances publiques 2014 -2019 dont l'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017 et d'atteindre en 2019 un déficit structurel inférieur à 0,05%.

Pour les collectivités locales, les principales dispositions de la loi de finances 2015 sont les suivantes :

- **La participation au rétablissement des comptes de l'Etat**

Après un prélèvement de 1,5 milliard d'euros en 2014, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014 prévoit un prélèvement supplémentaire pour les collectivités locales de 11 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2017), ce qui se traduira par une réduction des concours financiers de 3,67 milliards d'euros par an.

La prise en charge par le bloc communal (Communes + Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) s'établira à 56% du total de 3,67 milliards d'euros soit 2,071 milliards d'euros, le solde étant à la charge des Départements et des Régions.

La répartition au sein du bloc communal est prévue au prorata des parts respectives des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans le total des recettes de fonctionnement du bloc communal. Elle est de 70% pour les Communes soit 1,450 milliard d'euros et de 30% pour les EPCI.

- **La revalorisation des bases fiscales**

La revalorisation est calculée par rapport à l'inflation et est constatée sur l'année écoulée. Elle est identique à celle de 2014 soit + 0,9%.

- **Le renforcement du système de péréquation horizontale**

Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale passera au niveau national de 570 millions d'euros à 780 millions d'euros.

La part de la Dotation de Solidarité Urbaine est en progression de 11,6%. Elle s'élèvera à 1,731 milliard d'euros en 2015. Toutefois, cette mesure est essentiellement destinée aux 250 communes cibles.

- **Le soutien à l'investissement**

Le taux du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) passe de 15,761% à 16,404%.

- **Le soutien à la réforme des rythmes scolaires**

Le Fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016 sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial.

2 - Situation économique locale (propre à la Ville de Maizières-lès-Metz)

2.1 - L'épargne

Evolution de l'épargne depuis 2011 :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	18 832 686,09 €	15 112 933,15 €	15 459 936,85 €	12 138 407,13 €	11 878 069,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 553 999,72 €	10 132 523,57 €	10 718 169,80 €	11 451 334,46 €	14 945 199,00 €
Epargne brute ¹	8 278 686,37 €	4 980 409,58 €	4 741 767,05 €	687 072,67 €	-3 067 130,00 €
Taux d'épargne brute ²	43,96%	32,95%	30,67%	5,66%	-25,82%
Annuité en capital de la dette	782 557,21 €	608 014,03 €	633 897,29 €	660 226,00 €	688 000,00 €
Epargne nette ³	7 496 129,16 €	4 372 395,55 €	4 107 869,76 €	26 846,67 €	-3 755 130,00 €
Taux d'épargne nette ⁴	39,80%	28,93%	26,57%	0,22%	-31,61%

¹ Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

² Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement

³ Epargne brute - annuité en capital de la dette

⁴ Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement

La dégradation de l'épargne est liée essentiellement à la baisse des recettes réelles de fonctionnement. En effet, dès 2009, la Commune a perçu d'importantes dotations de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz qu'elle ne percevra plus en raison de la modification du périmètre communautaire. A cette diminution s'ajoute la baisse des dotations de l'Etat.

Le déséquilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera compensé par l'utilisation du résultat net excédentaire des années antérieures.

2.2 - La dette

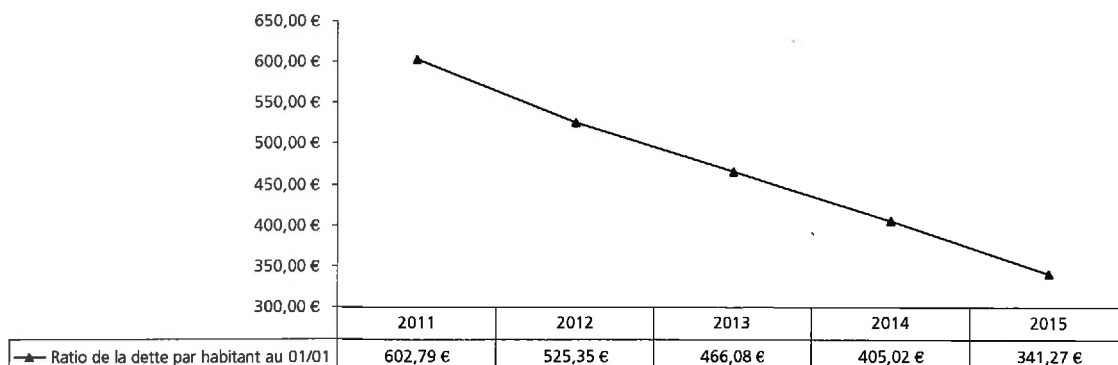
Evolution de la dette depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette au 01/01	6 443 774,93 €	5 661 217,74 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €
Annuité en capital	782 557,19 €	608 014,03 €	633 580,28 €	660 226,00 €	688 000,00 €
Dette au 01/01	5 661 217,74 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €	3 071 397,43 €
Montant des intérêts au 01/01	252 400,00 €	223 696,00 €	198 116,85 €	171 488,95 €	143 659,72 €
Capacité de désendettement au 01/01 ¹	0,34	0,37	0,33	0,36	0,32
Charge de la dette ²	4,16%	4,02%	4,10%	5,44%	5,77%

¹ Nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

² Annuité en capital / recettes réelles de fonctionnement

Evolution du ratio de la dette par habitant depuis 2011 :



III - LE CADRE BUDGETAIRE 2015

L'approche adoptée par l'équipe municipale consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en oeuvre ses grands objectifs qu'elle avait annoncés lors des dernières élections municipales.

1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Elle devrait s'équilibrer à hauteur de 16 190 000 €, en augmentation de 1,04 % par rapport au budget primitif 2014.

3.1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement varient essentiellement en fonction de leur secteur. On note principalement pour :

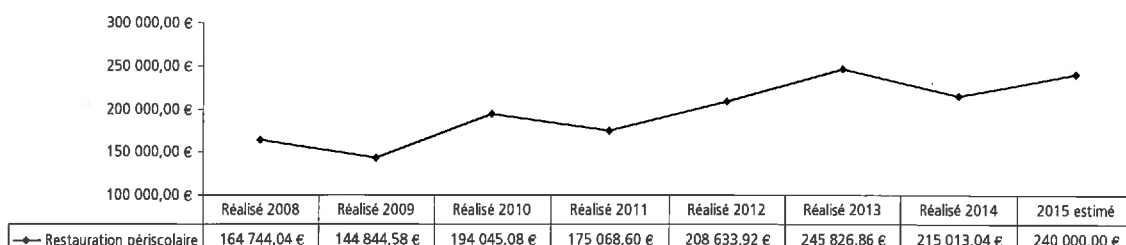
▪ La Vie Educative

L'augmentation de la démographie de la Commune impacte les 2 principales catégories de dépenses qui composent ce secteur :

- **Les dotations scolaires** aux enfants de Maizières-lès-Metz à la charge de la Commune s'élèvent à 500 000 €. En effet, ce poste de dépenses suit la hausse des effectifs scolaires. Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, 51 enfants supplémentaires sont inscrits dans les écoles de Maizières-lès-Metz soit une augmentation de 4,50%.

- **L'accueil périscolaire** connaît une forte évolution notamment en ce qui concerne la restauration du périscolaire qui constitue une dépense importante. Elle est en augmentation de 45,68% depuis 2008.

Evolution du coût de la restauration du périscolaire depuis 2008 :



■ La Vie Economique, Culturelle et Sociale

Attentive aux besoins des habitants de Maizières-lès-Metz, la Commune souhaite développer la dynamique qu'elle a engagée dès 2014 dans ces domaines.

Ainsi, les budgets de la communication et de la programmation culturelle seront en hausse de 43 662 €.

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale connaîtra une augmentation substantielle de 73,20 %. Cette hausse est principalement due à l'amélioration de l'animation en faveur des seniors et à l'augmentation des personnes concernées. La subvention couvrira également la perte de ressources liée au désengagement du Conseil Général et du Fonds Social Européen dans le cadre des emplois aidés.

Toutefois, les budgets du Conservatoire, de la Médiathèque et les subventions aux associations resteront stables.

■ L'entretien du patrimoine

Ce poste de dépenses comprend l'entretien du patrimoine bâti et non bâti dont la voirie et les espaces verts. Y sont également inclus les frais liés à leur fonctionnement. En raison d'un entretien insuffisant sur les années antérieures et à l'entretien des nouveaux espaces verts de la Place Victor Hugo et du Gymnase Joël BOMMERSHEIM, ce poste de dépenses connaîtra une augmentation de 25,63%.

Compte-tenu de l'importance de divers travaux, certaines des dépenses qui s'y rattachent seront imputées en section d'investissement, notamment lorsqu'elles auront pour effet de valoriser le patrimoine de la Commune.

■ Les frais de personnel

BP 2014	BP 2015	Variation en valeur	Variation en %
6 192 287,22 €	7 291 785,00 €	1 099 497,78 €	17,76%

Afin d'offrir des services plus variés et de qualité aux Maiziérois, il a été nécessaire d'adapter la politique de gestion du personnel à l'accroissement de l'activité de la Commune. Ce poste de dépenses est en augmentation de 17,76% par rapport au BP 2014.

■ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La détermination du montant du FPIC dépend des ressources de l'intercommunalité.

Evolution du FPIC depuis 2012 :

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz
2012	150 millions	-	82 852,00 €	-
2013	360 millions	240%	378 596,00 €	357%
2014	570 millions	158%	371 487,00 €	-2%
2015	780 millions	137%	510 000,00 €	37%

La diminution constatée en 2014 est la conséquence de la mise en place du nouveau périmètre communautaire au 1er janvier 2014.

En 2014, à titre exceptionnel et pour la seconde fois, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité la répartition dérogatoire libre qui s'est établie pour Maizières-lès-Metz à 235 555 €.

3.2 - Les recettes de fonctionnement

Par ordre de grandeur, les recettes de fonctionnement se déclinent de la manière suivante :

▪ La fiscalité

Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des Maiziérois dans un contexte de crise, l'équipe municipale s'engage à nouveau à assurer la stabilité des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) qui n'ont pas évolué depuis 2005.

De plus, par délibération en date du 30 janvier 2015, le Conseil Municipal a voté pour la taxe d'habitation, l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides qui sera applicable à partir de 2016.

	Bases réelles en 2014	Bases notifiées en 2015	Evolution des bases		Taux inchangé	Produit attendu	Taux National	Taux moyen départemental
			Effet bases	Effet masse				
TH	10 923 446	11 031 000	0,90%	0,08%	12,64%	1 394 318,00 €	23,95%	22,21%
TFB	13 003 566	13 149 000	0,90%	0,22%	13,56%	1 783 004,00 €	20,20%	15,04%
TFNB	45 721	42 400	0,90%	-8,08%	78,36%	33 225,00 €	48,53%	51,57%
TOTAL						3 210 547,00 €		

Si on appliquait les taux moyens départementaux, le produit de la fiscalité s'élèverait à 4 471 522 € soit 39,28% d'augmentation.

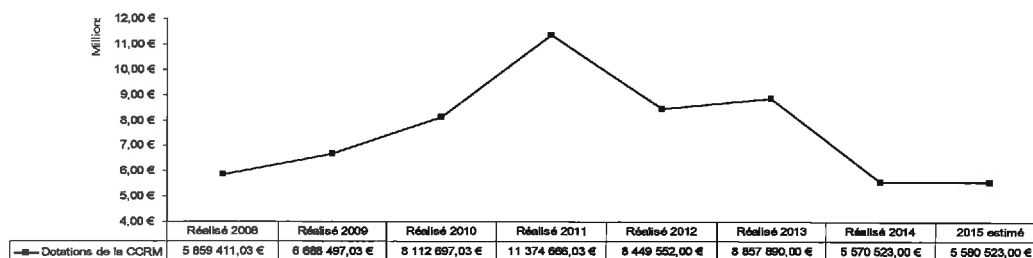
▪ Les dotations provenant de l'intercommunalité

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de 2 dotations :

- L'attribution de compensation de la Communauté de Communes de Rives de Moselle s'élève à 3 991 673 € en diminution de 20 000 € en raison de la régularisation des frais d'électricité du bâtiment de la piscine.

- La dotation de solidarité communautaire se monte à 1 588 850 €. Son montant correspondra à la décision de la Communauté de Communes de Rives de Moselle.

Evolution des dotations de l'intercommunalité depuis 2008 :



■ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme cela a été évoqué dans le paragraphe relatif à la loi de finances 2015, Maizières-lès-Metz contribuera au redressement des finances publiques de l'Etat par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La baisse estimée de la DGF a été calculée de la manière suivante :

Calcul du coefficient de variation :

Effort demandé aux communes en 2015 (A)	1 450 M€
Effort demandé aux communes en 2014 (B)	588 M€
Coefficient de variation (A/B)	2,466

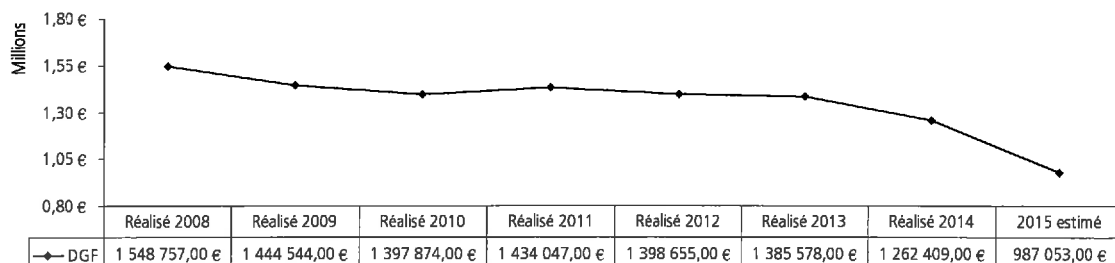
Estimation de la contribution 2015 :

	2014 (A)	Coefficient de variation (B)	2015 (A*B)
Estimation de la contribution 2015	111 661 €	2,466	275 356 €

Estimation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2015 :

	DGF 2014 (A)	Estimation de la contribution 2015 (B)	DGF prévisionnelle 2015 (A-B)	Variation DGF 2015/2014
Dotation Globale de Fonctionnement	1 262 409 €	275 356 €	987 053 €	-21,81%

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2008 :



■ Les recettes provenant de l'activité des services

L'activité des services est financée par la contribution des usagers mais également par la participation de partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales et dans une moindre mesure l'Etat et le Conseil Général.

En 2015, l'augmentation de ces recettes proviennent de l'accroissement de l'activité du périscolaire et de la mise en place du marché hebdomadaire du dimanche matin sur une année entière et de la participation de l'Etat à l'embauche de jeunes en contrats d'avenir.

3 - La section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer autour de 10 000 000 € en 2015.

3.1 - Les dépenses d'équipement

2014 a été une année de transition en raison des élections municipales, les dépenses d'équipement correspondant essentiellement aux politiques menées par l'équipe municipale précédente.

2015 sera marquée par la planification des actions de la première partie du mandat et les premières études qui aboutiront à des réalisations sur les prochaines années. C'est un cycle budgétaire classique dans le cadre d'une nouvelle mandature.

3.2 - Les orientations 2015

■ La programmation pluriannuelle

La nouvelle équipe a élaboré un projet de programmation pluriannuelle d'investissement pour les années 2015-2020 dont les premières mesures sont les suivantes :

- Réhabilitation de la Maison des Soeurs,
- Création d'une Maison d'Assistants Maternels,
- Réaménagement de la mairie annexe,
- Mise en place de la vidéo-protection ,
- Création de nouveaux ateliers municipaux,
- Réaménagement de la Place et Rue du 4 Septembre
- et Réaménagement de la Grand'Rue.

▪ Autres dépenses d'investissement

Outre les grands travaux d'investissement provenant de la programmation pluriannuelle, ces dépenses permettront la rénovation de la voirie et des bâtiments publics pour faciliter l'accueil du public et améliorer leur consommation énergétique.

Le budget primitif 2015 contient également les dépenses des engagements de la Commune prises en 2014 ou sur des exercices antérieures et s'élèvent à 1 366 514,10 €.

4 - Les recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par :

▪ L'autofinancement

L'autofinancement comprend l'affectation obligatoire aux résultats antérieurs pour un montant 950 145,86 € et l'amortissement des immobilisations à hauteur de 1 240 600 €.

▪ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sur les investissements réalisés en 2014 devrait s'élever à 700 000 €.

▪ La participation des organismes institutionnels

La participation de nos co-financeurs aux projets d'investissement devrait atteindre 1 152 890,78 € avec les restes à réaliser de l'exercice 2014 qui se décomposent comme suit :

Organismes	Projet d'investissement	Montant
ADEME	Installation capteurs solaires à la piscine	5 853,20 €
ETAT	Vidéo Projection Interactif	25 000,00 €
	Vidéo protection	100 000,00 €
	Taxe d'aménagement	60 000,00 €
	Amendes de police	35 000,00 €
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	Construction du gymnase Joël BOMMERSHEIM	665 252,00 €
REGION LORRAINE	Construction du gymnase Joël BOMMERSHEIM	43 505,58 €
REGION LORRAINE	Construction du TRAM	150 000,00 €
CONSEIL DE L'ISOLATION	Participation au titre des travaux d'isolation thermique dans les écoles élémentaires et maternelles de Brieux, l'école élémentaire des Ecarts et l'école maternelle Arc en Ciel et Gymnase des Ecarts	15 280,00 €
SYNDICAT DU BILLERON	Participation pour les travaux d'instrumentation pour modélisation des réseaux eaux pluviales et eaux usées	35 000,00 €
ERDF	Participation au titre de l'enfouissement des réseaux	18 000,00 €
TOTAL		1 152 890,78 €

▪ Les cessions

Les cessions de terrains s'élèveront à 594 075 €.

- L'emprunt

Le choix de la Commune de recourir à l'emprunt est lié à 2 motivations :

- bénéficier des faibles taux d'intérêts qui ont cours actuellement.
- répartir l'amortissement des travaux d'investissement sur les générations qui en bénéficient.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à débattre de ces orientations budgétaires.

Ainsi, M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", présente son intervention, au nom de l'Opposition. Celle-ci est reprise ci-après dans son intégralité.

"Le Débat d'Orientation Budgétaire est toujours un moment fort de la politique municipale. Il s'agit en effet de débattre des projets d'équipement de la Ville et du cadre financier dans lequel on compte les mener à bien.

Ainsi dans un Débat d'Orientation Budgétaire, la majorité et l'opposition doivent présenter la façon dont chacune compte équilibrer les dépenses et les recettes de la Commune.

Dans la mesure où de nombreuses dépenses et recettes échappent à la décision des élus, 3 grandes variables peuvent faire l'objet d'un réel arbitrage politique : les dépenses, et surtout les dépenses d'investissement et dans les recettes, l'endettement et la fiscalité locale qui seuls dépendent des décisions de notre Assemblée.

Ces trois variables (dépenses, impôts et dette) ne sont pas indépendantes.

Si on privilégie un certain niveau de dépenses, on doit faire les ajustements nécessaires au niveau des recettes (augmenter les impôts ou l'endettement),

Si on choisit de ne pas augmenter les impôts, il faut soit ajuster les dépenses, soit augmenter l'endettement.

A la lecture de ce Débat d'Orientation Budgétaire, le choix a été clair, vous avez privilégié les dépenses que vous financerez par des emprunts très importants. Pourquoi pas ?

Mais vos choix financiers sont-ils cohérents et soutenables avec vos projets ?

Vos choix ne nous surprennent pas, vous semblez avoir choisi d'abord la satisfaction immédiate des demandes au risque de mettre en péril la solidité financière de notre Commune.

La difficulté dans une gestion n'est pas de dépenser mais d'avoir un cap net, précis pour adopter une stratégie claire où les priorités d'aujourd'hui n'hypothèquent pas les besoins de demain. Bizarrement, vous semblez encore remettre à demain des grands projets structurants dont notre Ville a besoin pour privilégier le court terme, je rappellerai que la sécurisation de la Grand'Rue ou l'aménagement de la Place et de la Rue du 4 septembre nous semble absolument prioritaire.

Or, dans le même temps, votre Débat d'Orientation Budgétaire montre des choix qui vont durablement détériorer la situation financière de notre Commune.

En effet, si on se place d'abord au simple niveau financier, vos choix ont de quoi étonner.

Confrontés à une baisse de vos recettes de fonctionnement, qui passeraient selon vos estimations d'environ 12,1 millions d'euros à 11,9 millions d'euros (c'est-à-dire une baisse de 2%), vous proposez d'augmenter les dépenses de fonctionnement, et pas une petite hausse, non une hausse de 3,5 millions d'euros (on passe ainsi de 11,4 à quasiment 15 millions d'euros !!! soit plus + 30%). On se retrouverait ainsi selon vos propres estimations avec une épargne brute négative de 3 millions d'euros !!!

Alors c'est vrai, cette évolution catastrophique sera compensée par des dépenses réelles qu'on peut espérer moins élevées que prévues, puisque dans votre Débat d'Orientation Budgétaire effectivement, les dépenses de 2015 ne sont qu'estimées.

Mais comme vous le dites vous-même, ce déséquilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera surtout compensé par l'utilisation du résultat net des années antérieures. On vous a laissé un résultat excédentaire de 5,5 millions d'euros en 2013. Comme vous n'avez lancé aucun grand projet en 2014, le résultat de 2014 sera encore confortable...

Mais ce gros décalage entre les dépenses et les recettes est une très mauvaise nouvelle pour la simple raison qu'elle n'est pas soutenable dans le temps... Une Collectivité Locale ne peut pas présenter un budget où la section de fonctionnement est en déséquilibre, vous équilibrez aujourd'hui vos dépenses de fonctionnement par l'épargne des années antérieures... On sait tous qu'un ménage court à sa perte quand il ne peut pas équilibrer ses dépenses courantes avec ses revenus réguliers, s'il ne peut retrouver l'équilibre qu'en piochant dans son épargne, cela ne durera qu'un temps !

Alors revenons dans le détail à votre Débat d'Orientation Budgétaire :

Pourquoi vos dépenses de fonctionnement augmentent-elles ?

C'est assez surprenant mais vous ne donnez aucune vue globale sur l'évolution du chapitre « 011 - Charges générales », vous égrenez quelques postes mais aucune évolution d'ensemble.

En revanche vous détaillez, notamment, bien 3 postes :

- L'évolution de la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale dont la hausse est liée en grande partie à l'abandon par le Conseil Général des subventions aux Entreprises d'insertion, et donc à la prise en charge par la Commune du financement de ces emplois aidés. La Commune maintient le cap, ce sont des actions utiles que nous faisons aussi mais la Commune est aujourd'hui financièrement fortement impactée par ce désengagement du Département... Désengagement que nous regrettons mais je suis sûr que vous allez nous dire que c'est la faute du Gouvernement... vous allez sans doute nous noyer dans un discours fleuve auquel on ne pourra pas répondre pour nous expliquer que quand c'est le Département de la Moselle qui décide, ce n'est pas sa faute à lui...*
- Les dépenses de personnel dont vous vous contentez d'un très laconique constat, augmenteront de 17,76% en 2015, soit plus de 1,1 million d'euros... Rien sur la distinction liée au Glissement Vieillesse Technique et la part liée à la hausse des effectifs. C'est vrai que la hausse est très modeste et ne mérite aucune explication, aucun détail.*

Plus sérieusement, je vous repose la question que l'on vous a posée dès vos premières créations d'emplois dans la Commune sans jamais avoir de réponse : Quelle est votre politique globale sur les effectifs du personnel communal ?

- *L'évolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal qui dépend de nombreux éléments dont les calculs échappent aux élus locaux mais la charge incombant à la Commune dépend de sa répartition entre l'Intercommunalité et la Commune. J'aimerais, ce soir, que vous me précisiez la stratégie qu'a adoptée la Communauté de Communes « Rives de Moselle » sur ce point.*

Sur les recettes de fonctionnement, je me contenterais de reprendre quelques éléments :

- *Vous n'augmentez pas les impôts et ainsi vous poursuivez notre politique puisque les taux des impôts locaux sont stables depuis 2005 à Maizières-lès-Metz. Cette stabilité permet ainsi d'être aujourd'hui bien en dessous de la moyenne départementale, on apprécie beaucoup cette reconnaissance posthume... mais on est inquiet pour la suite car votre façon de construire vos budgets laissent redouter une fin de mandat difficile... Stabiliser les impôts n'est possible que si on adapte sa politique aux circonstances... Mais augmenter les dépenses de 30% quand les recettes baissent de 2%, c'est peu cohérent !*
- *Les ressources de la Commune dépendent en grande partie des dotations de la Communauté de Communes « Rives de Moselle ». Après les années fastes du début des années 2010, nous nous retrouvons avec des dotations inférieures au niveau de l'année 2008. Même si le contexte a changé, nous persistons à croire que vous avez mal défendu les intérêts de notre Commune sur ce plan-là comme en témoigne votre acceptation d'une retenue supplémentaire de 20 000 € sur la dotation de compensation... Hagondange n'a jamais eu autant d'argent et les autres Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sillon Mosellan non plus... Et Maizières jamais aussi peu depuis presque 10 ans... mais vous semblez trouver ça normal et acceptable !*
- *Sur la Dotation Globale de Fonctionnement, vous vous attendez à une baisse de plus de 20%. Ce désengagement de l'Etat est ancien et si on peut le regretter, il faudra aussi faire avec et ne pas nier cette évolution sur nos recettes.*

Enfin, quels projets pour notre Ville et ses habitants ?

Manifestement, les dépenses d'équipement seront assez élevées cette année puisque vous prévoyez une section d'investissement équilibrée autour d'environ 10 millions d'euros.

Pour financer ces dépenses, vous prévoyez de faire appel à l'emprunt. La Commission des finances a permis de préciser ce recours puisque votre document ne le précisait pas. Si les chiffres fournis en Commission sont justes, votre majorité nous proposera de réaliser 5,3 millions d'euros d'emprunt en 2015. C'est pas rien !

Je rappelle à notre Assemblée qu'au 1er janvier de cette année 2015, l'encours de la dette de la Commune était seulement de 3,8 millions d'euros. Cet héritage d'une dette modeste, vous le pulvérisez en un seul exercice !!!

Là où c'est assez peu compréhensible, c'est que ces dépenses importantes ne correspondent pas cette année à des réalisations financièrement importantes.

Les grands projets structurants que nous avons initiés et dont notre Commune a besoin : la Grand'Rue dont il y a aujourd'hui une certaine urgence en terme de sécurisation et la Place et Rue du 4 septembre devraient véritablement démarrer ultérieurement puisque que cette année, ce ne sera sans doute que le temps des études.

Ce n'est donc pas de très bon augure pour les grands projets à venir, vous en annoncez beaucoup mais combien en ferez-vous vraiment dans un délai raisonnable ?

En dehors de ces grands projets, nous sommes très attachés à la finalisation de projets que nous avons lancés :

- *Pour bien faire entrer nos écoles dans le 21ème siècle, nous sommes favorables à la généralisation des Video Projecteurs Interactifs dans les classes de toutes nos écoles,*
- *Notre projet de video-protection était déjà bien avancé puisque la Gendarmerie nous avait aidés à identifier les sites à prendre en compte. On sera donc très attentif à son déploiement dans la Ville,*
- *Enfin, parce que c'est pour les parents une demande très légitime, nous aurions fait de la mise en œuvre d'une inscription-paiement en ligne pour les activités du périscolaire une véritable priorité. S'il faut changer de fournisseur de logiciel du périscolaire, faites-le, n'hésitez pas, mais il faut avancer sur ce dossier. Cela va faire bientôt deux ans qu'il est en cours, nous l'avons lancé en mai 2013...*

Pour conclure :

En 2014, et cela pouvait sembler normal, l'orientation budgétaire avait été placée sous le signe du grand calme.

En 2015, votre stratégie budgétaire est inquiétante. Confrontés à une baisse de vos recettes, vous accélérez les dépenses, ce qui vous conduit à payer vos dépenses courantes en piochant dans votre épargne. C'est d'autant moins soutenable que dans le même temps, vous ouvrez grand les vannes de l'endettement de la Commune. Pour marquer les esprits, en une année, la dette par habitant passerait de 343 euros à 773 euros, elle ferait plus que doubler !

Ces orientations budgétaires nous préoccupent, non pas parce que la vertu budgétaire est un bien en soi, mais parce que ce manque de sérieux budgétaire risque de conduire, malgré vos engagements, à augmenter les impôts. Si on veut réaliser ce challenge, il ne faut pas nier le principe de réalité et adapter sa politique à ses moyens."

A titre de préalable, le Maire voudrait préciser que le Gouvernement va priver la Commune de 300 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement pour cette année, l'année prochaine et l'année suivante. La Ville de Maizières-lès-Metz sera à moins 1 million d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement en trois ans puisque ce ne sont pas des baisses réitérées mais ce sont des baisses cumulées. Toutes les Communes sont impactées et Maizières-lès-Metz ne fait pas l'exception.

Après avoir créé toutes sortes de taxes et impôts en 3 années, il faut bien se décharger sur les Collectivités Territoriales. Le Maire en veut pour preuve que l'Association des Maires de France, organisme rassemblant des élus de toutes sensibilités, alerte sur la position que tient le Gouvernement arguant le fait que jamais un Gouvernement n'a, à ce point, appauvri les Communes. Il tenait à porter cette information à la connaissance de l'Assemblée.

D'autre part, le Maire reprend les propos de l'Opposition sur l'héritage qu'il cite comme particulièrement favorable sur le plan budgétaire légué par la Municipalité précédente et renvoie les intéressés au Débat d'Orientation Budgétaire présenté par Mme CABALLE qui se veut le document le plus transparent et le plus honnête. Y sont repris des chiffres sur plusieurs exercices et la réalité n'est en rien dissimulée.

Le Maire indique qu'il est vrai de dire qu'il y avait de l'argent en réserve quand la nouvelle Municipalité est arrivée aux responsabilités. Mais il voudrait préciser le contexte qu'il pense incomplet. En effet, il y a eu des attributions de dotations de solidarité communautaire extrêmement élevées uniquement parce que cela a précédé la fusion entre les Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan. Ainsi, les Communes membres de l'ex-Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz avaient pris la décision de récolter le fruit de leurs efforts au fil des années. C'est la raison de ces sommes conséquentes. Or, aujourd'hui, les montants des dotations sont revenus au niveau antérieur.

Le Maire fait donc part de son mécontentement sur les attaques de l'Opposition relatives à ce sujet. Les intérêts de la Ville de Maizières-lès-Metz sont extrêmement bien défendus mais ils le sont en tenant compte aussi des autres Communes de l'intercommunalité. Il n'est pas possible de faire abstraction du fait que d'autres Villes et Villages ont rejoint cette entité qu'est la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et désormais, il s'agit de rétablir équitablement les dotations.

Le Maire indique que la répartition n'est pas parfaite mais il fait remarquer que la répartition antérieure n'a jamais été parfaite et qu'elle n'a jamais été à la faveur de la Commune puisque depuis des années, la dotation de solidarité communautaire par habitant dévolue à notre Ville était la plus faible de l'ex-Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. De nos jours, elle se trouve dans un mouvement de rééquilibrage et de progrès dans le domaine de l'équité ce dont le Maire se réjouit.

Le Maire indique ensuite que des contres-vérités ont égréné le propos de l'Opposition comme par exemple le déficit de fonctionnement qui serait impossible à tenir. Il voudrait préciser qu'au cours du mandat précédent, il y a toujours eu un déficit de fonctionnement très significatif et il indique que lors du dernier mandat, il n'y a pas eu un exercice budgétaire sans déficit de fonctionnement. Il n'y a donc aucune nouveauté sur ce sujet.

Le Maire évoque ensuite les dépenses de personnel. La stratégie de la Municipalité était claire sur ce point. Elle souhaitait renforcer les effectifs où elle estimait que cela était nécessaire. Il donne pour exemple l'accompagnement des enfants transportés par les bus scolaires où il n'y avait qu'une accompagnatrice pour 60 enfants. Durant les premiers mois du mandat, le Maire indique avoir souvent pensé aux risques d'accidents. C'est donc un choix assumé que d'avoir doublé les accompagnatrices scolaires. Il préfère une dépense supplémentaire pour renforcer la sécurité des enfants que de leur faire courir des risques.

Un autre point faisant partie des engagements de la campagne, c'est le renforcement de la Police Municipale. En effet, les Maiziérois l'ont souhaité et la Ville en a besoin. Il assume également ce choix et désormais ce sont 8 policiers municipaux qui sont employés auxquels s'est rajouté un Emploi d'Avenir embauché en tant qu'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Le Maire évoque ensuite l'emploi du graphiste. Sur ce point, il se réjouit d'être le Maire d'une Commune qui conçoit tous ses supports de communication en interne et qui imprime son journal municipal à Maizières-lès-Metz. Auparavant, le journal municipal était mis en page à l'extérieur de la Commune et il était imprimé à l'extérieur de la région.

Désormais, c'est un jeune maiziérais diplômé d'une école supérieure de graphisme qui fait la mise en page de tous les supports de communication municipaux mais également d'Associations et qui fait la mise en page du bulletin municipal. C'est donc un emploi créé pour un maiziérais avec un journal municipal édité dans une imprimerie de la Commune. Ce résultat est donc très satisfaisant et le coût global est légèrement inférieur à celui de la formule précédente.

S'agissant des chantiers d'insertion, le Maire s'est dit inquiet des engagements du Conseil Général de la Moselle sur ce sujet. Il rappelle, pour mémoire, que le Conseil Général de la Moselle avait pris cette compétence alors qu'elle ne lui revenait pas ; il avait pallié une carence de l'Etat. Celui-ci étant aussi affecté par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, il était question de revoir le financement des chantiers d'insertion. Le Maire a obtenu depuis des informations rassurantes sur ce sujet puisque le Département vient de lui confirmer qu'il maintenait le financement des chantiers d'insertion.

S'agissant du Fonds de Péréquation Intercommunal, la clé de répartition 2014 sera reconduite pour cette année.

S'agissant de la masse salariale, le Maire souhaite préciser que celle-ci a beaucoup progressé au cours des années qui ont précédé l'élection municipale et la variation cumulée entre 2006 et 2013 s'élève à plus de 31,44 %. Il estime donc que les remarques à ce sujet se justifieraient le jour où il augmenterait les effectifs de plus de 20 % comme cela a été fait par le passé.

Par ailleurs, s'il devait tenir compte de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement émanant de l'Etat sur le plan du personnel communal, il lui faudrait congédier 30 employés municipaux ! Sur ce point, le Maire est prêt à entendre les suggestions de chacun sur les emplois à supprimer.

Il précise également que sur le plan du personnel municipal, la Municipalité a rétabli l'équité au niveau du régime indemnitaire arguant le fait qu'aucune règle n'avait été établie auparavant. Il pense, en effet, que les employés n'ont pas à subir un traitement différent alors qu'ils sont dans une situation comparable. La politique sociale était totalement injuste. Le Maire se réjouit du résultat obtenu.

Pour ce qui concerne les investissements, le Maire indique qu'il souhaite que la Commune se développe et qu'elle soit plus attractive. La qualité de service rendu aux maiziérais et la qualité de l'environnement de la Commune sont pour la Municipalité des priorités absolues.

S'agissant de la Grand'Rue, le Maire indique que les canalisations souterraines sont à changer. Il convient donc de faire ces travaux avant de refaire la surface, il faut donc se coordonner avec la Communauté de Communes "Rives de Moselle" qui aura en charge ces travaux souterrains. Le Maire indique que ce raisonnement paraît logique.

Par ailleurs, le Maire rejoint l'Opposition sur la dangerosité de la Grand'Rue, notamment au niveau des traversées piétonnes. Néanmoins, il rappelle que la majorité précédente a été au pouvoir durant 20 ans ; aucun travaux n'a été fait et il est reproché au Maire actuel, après seulement une année de mandat, de ne pas se charger de la sécurisation de cette voie. Il trouve ce propos ahurissant.

Avant les travaux de réaménagement de cette voirie, il sera procédé à l'installation provisoire de plots plastiques pour une dépense modique de façon à reculer le stationnement de plus d'un mètre à hauteur des passages piétons afin de les sécuriser.

Pour ce qui concerne la Rue et la Place du 4 Septembre, les travaux se feront en 3 phases par mesure budgétaire. Il a pris la décision de supprimer la pièce d'eau envisagée par la Municipalité précédente au niveau de la Place du 4 Septembre pour que le coût économisé serve à étendre la surface de rénovation de la Mairie jusqu'au Monument du Poilu libérateur de la Grand'Rue.

Concernant la maison de santé pluridisciplinaire, l'engagement pris auprès des maiziérois sera respecté mais sur un site différent que celui pressenti par l'ancienne Municipalité afin de maintenir des stationnements en centre-ville ; ainsi les commerces ne pâtiront pas d'une absence de places. Il précise que les travaux d'aménagement d'un parking qualitatif vont démarrer très prochainement en lieu et place de l'ancien projet de maison de santé pluridisciplinaire. Les travaux de la maison de santé démarreront également très prochainement.

S'agissant de la Vidéo Projection Interactive, le principe a été validé et se fera en deux temps sur deux exercices budgétaires successifs. Dans un premier temps, seront équipées les écoles primaires et dans un second temps, les écoles maternelles ; cette formule correspondant aux attentes des usagers.

Pour ce qui concerne la vidéo-protection, le Maire précise que les caméras installées sur divers sites (gymnase Bommersheim, stade des Ecartis et TRAM) ne fonctionnent pas et ne sont pas déclarées. La Municipalité s'est donc rapprochée de la Gendarmerie et l'intégralité du dispositif de vidéo-protection de la Commune sera opérationnelle pour la fin de l'année sauf aléas techniques majeurs. Le Maire en profite pour rappeler qu'il avait demandé à l'ancienne Municipalité en place d'équiper en caméras les ascenseurs de la passerelle bleue et que cela avait été refusé. Pour l'Opposition qu'il conduisait à l'époque, cela lui paraissait logique de protéger 730 000 € de dépenses avec une installation vidéo s'élevant à environ 15 000 €. Or, à ce jour, le coût des réparations des dégradations commises sur cette installation dépasse le coût précité de 15 000 € pour l'installation de caméras.

Le Maire reprend ses propos sur les montants de la Dotation de Solidarité Intercommunale ayant permis à la Commune de s'asseoir sur des économies conséquentes alors que dans le même temps le patrimoine ancien a été abandonné à un état de conservation lamentable. Il y a eu une politique d'Agenda 21 Local faite en son temps alors que plusieurs groupes scolaires voyaient leurs eaux usées évacuées dans la nappe phréatique ; les tuyaux d'une vétusté incroyable se confondaient avec la terre. De plus, a été découverte une absence totale d'isolation de plusieurs groupes scolaires et de plusieurs gymnases. Les travaux, moins visibles, donc moins médiatiques ont été faits et le Maire voudrait remercier l'Adjoint en charge des Travaux, les Services Techniques et les Entreprises qui ont procédé au remplacement de l'ensemble des canalisations et à l'isolation des bâtiments précités.

Le Maire indique que les économies d'énergie devaient également être faites sur le patrimoine ancien de la Commune. Les réserves d'argent laissées ont donc été aussi mobilisées pour pallier l'urgence.

Le Maire fait également part du projet de réhabilitation de la maison des soeurs laissée à l'abandon qui va désormais accueillir des services municipaux, des interventions sur la voirie qui était à certains endroits très endommagée. Tout est donc engagé pour améliorer l'environnement, le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien des concitoyens de la Commune

S'agissant de la situation budgétaire, le Maire est conscient qu'il devra faire des choix et parmi ceux-ci, la Municipalité aura la possibilité d'actionner le levier de la maîtrise du foncier. A ce sujet, il est envisagé des rentrées budgétaires substantielles.

En cette période de rareté des dotations, la Municipalité a une réelle stratégie de rentrée d'argent en maintenant un niveau supérieur d'investissement pour la Ville.

Pour terminer, le Maire indique que la Commune se tourne résolument vers l'avenir même si quelques projets structurants voient leur échéance différée tout en s'occupant de son patrimoine ancien.

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", se dit effaré, effondré d'avoir appartenu à une Municipalité que le Maire décrit d'une façon si négative et il se demande ce que celle-ci a fait durant ces années pour mériter autant de critiques. Il ajoute que la tentation est grande de répondre aux propos du Maire tellement il y a des inexactitudes et interprétations subjectives mais il ne pense pas que le débat serait plus élevé pour autant.

Il pensait que les propos de ce Débat d'Orientation Budgétaire seraient plus tournés vers l'avenir que vers le passé et il trouve dommage les attaques dont l'Opposition fait l'objet.

M. BEBING se dit néanmoins rassuré sur le fait que le Maire sera critiqué de la même manière par son successeur lorsqu'il quittera ses fonctions. Il indique qu'il est impossible de traiter tous les sujets et d'entretenir tous les bâtiments, toutes les voiries, tous les espaces publics aussi bien qu'une Municipalité le souhaiterait car elle doit faire face à des choix, notamment budgétaires.

Concernant les emprunts et puisque le taux d'endettement est bas, M. BEBING indique que l'ancienne Municipalité laisse une capacité d'emprunt importante. Personnellement, il regrette que cette possibilité soit sollicitée si rapidement et pense que certains projets à court terme pourraient être réalisés sans avoir recours à l'emprunt. Selon M. BEBING, un emprunt engage les décennies à venir et doit être fait sur des équipements qui serviront pour les générations futures et il est donc normal que celles-ci participent à ce financement.

Le Maire répond qu'il a mis en exergue des points qui lui semblent défailants issus de l'action municipale précédente mais il ajoute que d'autres projets de qualité ont été réalisés. Dans ce contexte d'orientation budgétaire et de dépenses afférentes à prévoir, il est normal de pointer les travaux à réaliser et d'avoir une vision critique pour avancer.

Il donne pour exemple l'aménagement réalisé autour de l'Hôtel de Ville qui a été une belle réalisation même si la route qui longe la résidence Domitys aurait été envisagée différemment par la Municipalité actuelle.

Le Maire indique qu'il a mis l'accent sur des projets à réaliser du fait de défaillances qui effectivement ne sont pas peut être pas uniquement propre à l'ancienne Municipalité mais que ces travaux auraient pu et auraient dû être conduits antérieurement même si celle-ci n'aurait pas pu tout faire et il rejoint M. BEBING sur ce propos.

M. MEIGNEL partage l'analyse de son collègue et souhaite revenir sur quelques éléments. Il indique que le Maire a dans son intervention énoncé que rien n'avait été fait au niveau de l'isolation des bâtiments mais dans sa réponse à M. BEBING, il indique que la majeure partie des bâtiments avait été faite. Le Maire reconnaît donc que certains bâtiments avaient été équipés d'isolation, y compris celui de la Mairie. C'est le jeu de la politique de critiquer mais il souhaite préciser que les huisseries ont été changées dans de nombreux bâtiments dont certaines écoles.

M. MEIGNEL indique que si l'ancienne Municipalité a été battue, c'est qu'il y avait des demandes insatisfaites dans la Commune auxquelles la nouvelle Municipalité veut répondre mais M. MEIGNEL s'inquiète, dans ses évolutions budgétaires, que les emprunts sollicités aujourd'hui ne soient pas pour ces grands équipements. Effectivement, la Majorité indique qu'elle ne pourra pas tout réaliser et que les grands projets seront différés ultérieurement mais M. MEIGNEL fait part de son inquiétude sur les moyens qu'il restera pour les réaliser.

Il ajoute que l'ancienne Municipalité avait également pensé à réaliser les sous-sols des voiries comme en témoigne les réseaux des Rue et Place du 4 Septembre.

M. MEIGNEL poursuit en donnant en partie raison au Maire sur l'épargne de plus de 5 millions d'euros dégagée grâce aux dotations communautaires. L'ancienne Municipalité savait que ces recettes étaient exceptionnelles et qu'elles ne seraient pas durables. Elle a donc contenu les dépenses de fonctionnement afin que l'atterrissage soit moins douloureux. Ce qui est donc reproché au Maire pour les finances de la Commune, c'est justement de ne pas tenir compte de ce contexte difficile et de la réalité des choses.

Alors dans ce contexte, M. MEIGNEL pose la question suivante : comment la Municipalité peut-elle programmer environ 30 % de hausse sur ce poste ? Même si ce chiffre sera moindre au final, il sera plus important que les années précédentes et cette situation ne sera pas tenable.

Le Maire cède la parole à Mme Luce ADAMCZYK, Adjointe au Maire, qui souhaite apporter une précision sur les travaux dans les écoles.

Mme ADAMCZYK indique avoir assisté à un Conseil d'école de l'Ecole Pasteur où on lui a fait remarquer l'état des huisseries. Elles ont peut être été changées mais, du fait de leur mauvaise qualité, l'isolation ne se fait pas correctement. Le Maire ajoute que dans une autre école, une fenêtre est tombée sur la Directrice.

Le Maire indique qu'il rejoint M. MEIGNEL sur l'analyse globale du plan budgétaire. Néanmoins, sur le plan de l'avenir de la Ville et pour illustrer son propos, il donne un exemple d'absence de vision qu'avait l'ancienne Municipalité. En effet, celle-ci avait décidé d'ériger un quartier entier (Val Madera) de plus de 2 000 habitants au début des années 2000 et pour l'essentiel des jeunes couples ; donc un quartier allant accueillir beaucoup d'enfants. Or, ce quartier a bénéficié seulement de 3 classes de maternelle.

Pour rappel, il indique qu'il n'y a pas un village en France de 2 000 habitants sans groupe scolaire. 77 enfants de ce quartier sont scolarisés à l'école maternelle Val Madera, 75 autres enfants de maternelle prennent le bus pour se rendre dans les autres écoles de la Commune et 251 enfants de ce même quartier scolarisés en primaire doivent se rendre également en bus dans les écoles élémentaires de la Ville. C'est la raison de la majeure partie des dépenses en transports scolaires de la Commune. Cette somme annuelle de 450 000 € est assumée par les maiziérois et pèse sur le fonctionnement de la Commune. En anticipant l'avenir, la Municipalité aurait pu construire un groupe scolaire dans le quartier, ce qui aurait été une dépense d'investissement unique alors que cette dépense de fonctionnement pèse sur le budget de la Commune annuellement.

De plus, ces enfants exténués passent plus d'une heure trente dans les bus scolaires.

Mme Catherine GLOGOWSKI, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous", questionne le Maire pour savoir quel personnel enseignant il souhaite intégrer dans cette école car il faut savoir que la Commune ne bénéficiera pas de postes supplémentaires. En effet, les enseignants sont accordés aux Communes en fonction du nombre d'élèves.

Par conséquent, si un nouveau groupe scolaire se construit dans le Lotissement Val Maida, cela signifierait que soit des classes seraient fermées dans d'autres groupes scolaires de la Ville, soit les élèves des autres groupes scolaires iraient dans cette école et les enfants prendraient à nouveau le bus ou alors les classes existantes seraient surchargées.

Le Maire estime que cette intervention est judicieuse et fait remarquer que les effectifs de l'Education Nationale dépendent du Ministère de l'Education Nationale. De plus, la Municipalité essaye d'être pragmatique et peut très bien imaginer que dans un quartier vieillissant, il y ait un transfert de classes pour un quartier rajeuni.

Le Maire indique que la Commune voit sa population à la hausse depuis quelques années et c'est une bonne chose. Elle se développe et attire de nouveaux ménages donc une adaptation des effectifs scolaires peut très bien être envisagée en tenant compte des ratios de l'Education Nationale. Mais il est également possible que tel ou tel poste soit transféré dans une autre école. Il s'agira de s'adapter à la demande et à la présence de population scolaire dans les quartiers. D'autant que la Commune est confrontée à un autre problème, à savoir l'augmentation de la fréquentation périscolaire et donc la justesse des locaux affectés à ce service. Le Maire indique qu'il est ainsi possible d'imaginer des locaux à vocation évolutive en fonction de la demande.

Pour soulager les dépenses de fonctionnement, le Maire préfère investir dans la construction d'un groupe scolaire plutôt que régler des factures annuelles liées au transport scolaire.

Le Maire souhaiterait aussi à terme supprimer les classes mobiles installées à l'école des Ecart qui ont été installées il y a une quinzaine d'années.

Ce dernier sujet clôt le Débat d'Orientation Budgétaire.

1.2 / Avance sur subvention 2015 au Maizières Athlétic Club -

Sur invitation du Maire, M. David LEGRAND, Conseiller Municipal, propose le vote d'une avance sur subvention au Maizières Athlétic Club.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le courrier du Président du Maizières Athlétic Club du 5 février 2015, par lequel ce dernier sollicite une seconde avance sur subvention au titre de l'année 2015, d'un montant de 15 000 €,

DONNE son accord à la demande du Maizières Athlétic Club,

AUTORISE le Maire à verser à cette Association une seconde avance de 15 000 € au Maizières Athlétic Club à imputer sur la subvention 2015.

2 / Affaires de personnel -

2.1 / Mise à jour du tableau des effectifs -

La mise à jour du tableau des effectifs est soumise au vote de l'Assemblée par M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE la création des postes suivants à compter du 1er janvier 2015 :

- deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- un poste d'adjoint technique de 1ère classe,
- deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- trois postes d'atsem principal de 2ème classe,
- trois postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- trois postes d'animateur principal de 2ème classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- deux postes d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
- un poste de chef de service de police municipale principal de 1ère classe,
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe,
- un poste de technicien principal de 1ère classe,

DECIDE la création des postes suivants à compter du 1er avril 2015 :

- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe,
- un poste de technicien principal de 2ème classe,
- cinq postes d'adjoint d'animation de 2ème classe,

DECIDE la création des postes suivants à compter du 1er mai 2015 :

- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (26 h/semaine),
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (16 h/semaine),

DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1er janvier 2015 :

- deux postes d'adjoint administratif de 1ère classe,
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe,
- deux postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- trois postes d'atsem de 1ère classe,
- trois postes d'adjoint d'animation de 1ère classe,
- trois postes d'animateur,
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- deux postes d'agent de maîtrise,

- un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe,
- un poste de chef de service de police municipale de 2ème classe,
- un poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- un poste de technicien principal de 2ème classe,

DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1er avril 2015 :

- un poste d'adjoint administratif de 1ère classe,
- un poste de rédacteur principal de 2ème classe,

DECIDE la suppression du poste suivant à compter du 1er mai 2015 :

- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (6 h/semaine).

CHARGE le Maire de procéder au recrutement et de rédiger le contrat de travail, et ce à compter de la date d'embauche,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire liste les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de plus de 207 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de plus de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédures formalisées), ont été conclus les contrats suivants :

- Marché de prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie et des rideaux pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Ville de Maizières-lès-Metz et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Maizières-lès-Metz.

Le marché est conclu, à la suite d'un appel d'offres ouvert, pour une période d'un an, renouvelable 3 fois une année par tacite reconduction, soit une durée maximale d'exécution de 4 ans. Il s'exécute par émission de bons de commandes successifs selon les besoins.

La CAO, à qui il revenait d'attribuer le marché, s'est prononcée sur le choix des offres lors de sa séance du 28 janvier 2015.

Le marché se subdivise ainsi:

- Lot 1 : Nettoyage de la vitrerie et des rideaux des bâtiments administratifs, culturels, festifs et périscolaires.

Le marché constitué par ce lot a été signé le 19 février 2015 avec la Société Allo Nettoyage (54520 Laxou), pour un montant annuel maximum H.T de 60 000 €. Ce marché est conclu pour une période initiale allant du 18 mars 2015 au 17 mars 2016.

- Lot 2 : Nettoyage des locaux, de la vitrerie et des rideaux des bâtiments sportifs. Le marché constitué par ce lot a été signé le 19 février 2015 avec la Société ONET Propreté Services (57162 Marly Cedex), pour un montant annuel maximum H.T de 70 000 €. Ce marché est conclu pour une période initiale allant du 19 février 2015 au 18 février 2016.

- Lot 3 : Nettoyage de la vitrerie et des rideaux des Groupes Scolaires et Maternelles. Le marché constitué par ce lot a été signé le 19 février 2015 avec la Société OMS Synergie (57970 Basse Ham), pour un montant annuel maximum H.T de 25 000 €. Ce marché est conclu pour une période initiale allant du 18 mars 2015 au 17 mars 2016.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 207 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure Adaptée - MAPA), ont été conclus les contrats suivants :

- Marché d'aménagement d'un parking public aux abords de la Grand'Rue signé le 3 février 2015 avec l'Entreprise Jean Lefebvre Lorraine (57146 Woippy), pour un montant H.T de 232 407,50 €. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 13 semaines et inclut une période de préparation de 3 semaines. Ce délai court à compter du lendemain de la date de réception par le titulaire de la notification du marché.
- Marché d'aménagement, d'entretien et de réparation de la voirie communale de Maizières-lès-Metz, à bons de commande, signé le 19 février 2015 avec le groupement d'entreprises Stradest/ A-TECH (57280 Hauconcourt), pour un montant annuel maximum H.T de 800 000 €. Le marché est conclu à compter du 12 mars 2015 jusqu'au 29 février 2016, renouvelable trois fois une année par tacite reconduction à compter du 1er mars pour les années 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, soit une durée maximale d'exécution de quatre ans.

Pour ce qui concerne les avenants, ont été conclus :

- Avenant n° 6 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. L'avenant n° 6 a pour objet la modification des dispositions suivantes du marché :
 - Ajuster les redevances P1 avec prise d'effet au 1er septembre 2014 des sites n° 2, Complexe sportif, n° 7, Gymnase Victor Hugo, et n°18, Espace Rencontre des Écart.
 - Modification des formules d'indexation des redevances P1 avec prise d'effet au 1er janvier 2015 pour les redevances P1 révisées suivant le tarif B2S et au 1er janvier 2016 pour les redevances révisées suivant le tarif B2I du CCAP. L'avenant procède à ces modifications pour prendre en compte la disparition des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.
 - Ajout du site n° 33, Gymnase des Écart, au marché.
 - Modification de la forme des contrats pour les sites n° 27, vestiaires des Écart, et 28, Médiathèque, avec prise d'effet au 1er janvier 2015.

Afin d'éviter les contraintes liées à l'obligation de se fournir sur le marché dérégulé et éviter ainsi les consultations de fourniture de combustible gaz, la forme du marché est transformée en MT (marché température) en contrepartie de redevances.

- Modification des redevances P3 pour les sites 20, maison du Parc de Brioux, et 27, vestiaires des Écart.

L'avenant n° 6, en plus-value, d'un montant estimatif annuel H.T de 27 037,66 € valeur base contrat, engendre une hausse de 9,4% par rapport au marché de base (286 840,39 € HT). Le montant cumulé de la hausse générée par les précédents avenants n° 2, 3, 4, 5 et le présent avenant n° 6 est de 1,42 % du montant estimatif du marché initial (290 905,35 € HT). La Commission d'appel d'offres, dont l'avis était obligatoire, s'est prononcée favorablement sur la passation de cet avenant.

III) QUESTIONS ORALES -

III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au centre aquatique intercommunal -

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", rappelle qu'il a suivi ce projet au nom de la Commune durant toutes les années d'études qui ont précédé l'arrivée de la nouvelle majorité et, à ce titre, il lui arrivait de croiser M. MAHLER, Maire d'Hagondange, actuel président de la Communauté de Communes "Rives de Moselle".

Il ajoute, par ailleurs, que M. MAHLER et lui-même étaient souvent du même avis sur les modifications demandées aux architectes qui n'ont pas toujours la réalité du terrain.

Il rappelle également que cette décision de construire le centre aquatique sur le site de Talange avait été prise par l'ancienne Communauté de Communes "Rives de Moselle", dans sa nouvelle mouture, c'est-à-dire entre janvier et mars 2014.

Sous sa nouvelle forme (après mars 2014), la Communauté de Communes "Rives de Moselle" a ensuite décidé de changer de lieu d'implantation malgré les avis des deux cabinets d'études qui étaient favorables à l'implantation du centre sur le site de Talange. M. BEBING pense donc que c'est une décision politique au profit d'une décision pratique.

En effet, déplacer cet équipement le plus à l'ouest de la Communauté de Communes "Rives de Moselle", proche de celui d'Amnéville qui est à 1,5 kilomètre, laisse à penser à M. BEBING qu'il ne s'agit pas là d'une bonne décision. Malgré tout, celle-ci a été prise et il faudra l'assumer.

Il rappelle la réponse donnée à Mme LEDERMANN au dernier Conseil Municipal lorsqu'elle a évoqué le sujet, à savoir que le Conseil Municipal n'était pas le lieu adéquat pour débattre du sujet. Il n'est pas d'accord sur cette réponse dans la mesure où cette décision aura des conséquences sur la Commune et notamment sur les enfants scolarisés (primaires, élémentaires et Collège) qui fréquentent la piscine de Maizières-lès-Metz.

M. BEBING déplore également le retard de mise en fonctionnement du site. Il était prévu une période de 2/3 ans où la piscine précitée anciennement communale et désormais intercommunale, allait être sollicitée par toutes les Communes de la Communauté de Communes avec en plus celles du Sillon Mosellan.

Il rappelle que les travaux sur le site de Talange auraient dû démarrer en 2015. Désormais, M. BEBING indique qu'il faut estimer une ouverture en 2019/2020. Ce qui signifie que sur les 5 ans à venir, va se poser le problème de l'offre et de la demande des 20 Communes comptant 50 000 habitants devant se partager la seule piscine de Maizières-lès-Metz.

Les conséquences sur la pratique de l'enseignement de la natation vont être néfastes. Au Collège, il a déjà été annoncé que ce serait 2 classes qui bénéficieraient des bassins en même temps et non plus une classe comme actuellement. M. BEBING indique qu'il a déjà travaillé dans ces conditions par le passé et ce mode de fonctionnement n'est pas du tout satisfaisant tant sur le nombre d'enfants présents dans les bassins que sur la façon de travailler des enseignants qui diffère.

M. BEBING craint que certains professeurs renoncent à enseigner le cycle natation dans leurs écoles. Actuellement, il se retrouve avec des enfants entrant au Collège qui sont en difficulté dans cette matière et il en pense que celles-ci pourraient s'aggraver avec ce contexte. Vue la nouvelle implantation, M. BEBING craint que les petites Communes de la rive droite qui ont fait le choix d'implantation à Hagondange, par peur d'être en conflit par la suite, seront les premières à solliciter la piscine de Maizières-lès-Metz parce qu'elle sera plus près et que les transports en bus financés par les Communes elle-mêmes coûteront moins cher.

M. BEBING ne trouve donc pas judicieux ce choix qui va impacter la pratique de la natation des petits maiziérois. Il craint que la génération à venir reproche ce choix aux élus qui l'auront fait.

En réponse, le Maire indique que ce sujet relève plutôt du Conseil Communautaire auquel les Conseillers Communautaires ne participent pas toujours ce qui pose le problème de la représentation, y compris l'Opposition municipale.

Il ajoute que ce débat a eu lieu sur la base des arguments donnés par chacun. Par contre, le Maire se porte garant sur le fait que l'ensemble des élus s'est exprimé de manière totalement libre et ce serait mal connaître les collègues de la Rive droite de penser qu'ils voteraient pour un site plutôt qu'un autre en raison d'une crainte quelconque. Personne ne leur a dicté leur vote. Il observe d'ailleurs que sur les deux rives et au sein même de la représentation au Conseil Communautaire de la Ville de Maizières-lès-Metz, se sont exprimés des votes différents. Le vote est secret et le Maire ne fait pas partie des personnes qui demandent des comptes à des élus votant à bulletin secret.

Il indique qu'il était partagé entre les deux sites puisque tous deux présentaient des atouts et des inconvénients et pense qu'il ne faut pas exagérer la différence entre ces deux sites qui sont proches l'un de l'autre (3 kilomètres). Il est vrai que le site de la Ballastière est géographiquement plus proche de la piscine d'Amnéville mais il y a de tels besoins en matière d'apprentissage de la natation que cette proximité ne posera aucun problème de ce point de vue.

Par ailleurs, le Maire estime que les travaux s'effectueront plus rapidement qu'il est prévu puisque techniquement, il y a des éléments qui pourront probablement être réutilisés. Cela ne reste qu'un avis mais il pense que ce centre aquatique devrait se faire à plus proche échéance que ne l'estime M. BEBING. C'est le voeu qu'il formule.

Pour le moment, l'organisation de l'utilisation de la piscine de Maizières-lès-Metz va perdurer, des difficultés seront peut être rencontrées quelques fois mais l'impératif à ce jour est de disposer d'un centre aquatique rapidement qui pourra être utilisé par les écoles et par d'autres usagers. Le Maire indique que le projet est enclenché et que les délais seront plus raisonnables que 2019/2020 comme annoncé plus haut.

Il ajoute enfin que la première étude menée sur le site de Talange date de décembre 2013 ; elle est donc assez récente. Le retard n'est pas majeur. Celle-ci a d'ailleurs mis en exergue les atouts de Ville de Talange mais également ses inconvénients et notamment sur le plan de la nature du terrain. Il ne faut donc pas sous-estimer les inconvénients d'un site pour surestimer ceux de l'autre site. Il y a deux sites de nature extrêmement différente mais qui l'un et l'autre ne sont pas parfaits et présentent des aspects positifs et négatifs.

Il est vrai que l'étude comparative qui a été conduite a pour résultat une égalité de niveau avec un léger avantage au site de Talange lequel d'ailleurs a été présenté dans le détail au sein des instances communautaires. Cette étude a aussi mis en exergue les inconvénients des deux sites. Aujourd'hui, un choix a été fait. Le Maire peut accepter l'adjectif "politique" au sens du choix d'une Assemblée délibérante mais il réfute l'adjectif "partisan". Si vraiment il y avait eu une volonté partisane de choisir tel site au détriment de tel autre site, le résultat n'aurait pas été le même. Il invite M. BEBING à le vérifier.

M. BEBING demande au Maire de lui garantir que le projet initial sera le même avec un bassin intérieur, un bassin extérieur, un bassin nordique et des aménagements extérieurs tels que terrains de volley, de pétanque et aires de jeux.

Le Maire indique que sur les fondamentaux, il sera le même mais il ne peut garantir la construction d'un terrain de pétanque.

III.2 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la démocratie au sein du Conseil Municipal -

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", remarque qu'à chaque fois où il a une question à poser sur la démocratie au sein du Conseil Municipal, les débats et la tenue sont appréciables. Il fera l'expérience une prochaine fois de ne pas poser de question sur le sujet et il verra si cette qualité dans les débats et les échanges est identique. Il félicite le Maire, le remercie et souhaite que cette ambiance perdure dans le temps.

Avant d'aborder son sujet, M. MEIGNEL constate que la piscine de Maizières-lès-Metz est toujours en état de fonctionnement malgré sa vétusté. Ce qui démontre que les équipements communaux ont été entretenus à la différence d'autres Communes qui n'ont pas su entretenir leur piscine pourtant construite à la même époque et qui ne fonctionnent plus à ce jour.

Pour revenir à son propos, M. MEIGNEL indique qu'il avait intitulé sa question "*Une question à votre réponse à ma question*"; il est vrai que le procédé est particulier mais dans le fonctionnement habituel des Conseils Municipaux, il devait attendre une nouvelle séance (ce qui n'a pas été le cas ce jour) pour réagir au propos du Maire tenus lors du dernier Conseil Municipal dans la mesure où celui-ci ne souhaite pas, en général, qu'il lui soit répondu dans l'instant à ses propos.

M. MEIGNEL cite un passage du précédent compte-rendu, ainsi : "*M. MEIGNEL a d'une façon générale une parole très libre et non contingente au sein de cette Assemblée. Effectivement, il y a eu parfois des tensions car M. MEIGNEL se trouvait dans une posture combative, sans pour autant dire agressive. Alors, pour la sérénité des débats, le Maire a quelquefois privilégié les collègues qui lèvent la main et qui demandent poliment et sereinement la parole.*"

Ces propos l'interpellent sur deux points.

D'une part, comment le Maire peut-il refuser la parole à un Conseiller Municipal qu'il juge quelquefois non agressif mais dans une posture combative, alors qu'il ne s'était pas encore exprimé sur ce point comme cela avait été le cas dans tous les exemples qu'il avait cités ? M. MEIGNEL n'avait pas pris la parole mais visiblement il a été jugé combatif et donc il ne fallait pas lui donner la parole à cet instant.

M. MEIGNEL indique encore que le Maire reconnaît qu'il ne lui laisse pas systématiquement la parole alors qu'il ne s'est pas encore exprimé sur les points en question car il ne levait pas la main et qu'il ne demandait pas poliment la parole.

M. MEIGNEL conteste ces affirmations qui font règlement de cours d'école. En effet, sur les différents points, il a toujours demandé la parole en levant la main et devant la volonté du Maire de ne pas lui accorder la parole, il a quelquefois réagi en demandant que les comptes-rendus des Conseils Municipaux notent ce refus de prise de parole.

M. MEIGNEL indique que le Maire détient la police de l'Assemblée mais il demande au Maire d'accepter que tous les Conseillers Municipaux qui le souhaitent puissent s'exprimer sur chaque point à l'ordre du jour et qu'il ne fasse plus preuve d'autoritarisme certaines fois.

Le Maire répond que ses propos étaient à prendre au second degré. Il reconnaît qu'il n'a pas été très agréable et qu'il a voulu piquer au vif M. MEIGNEL en le comparant à ses collègues de l'Opposition qui étaient plus disciplinés que lui.

Cela ne se voulait pas être une attaque et le Maire lui promet d'être moins taquin les prochaines fois et de lui laisser la parole quand il le souhaitera. Il ajoute que les moments de tensions réhaussent les débats et rappelle l'ambiance glaciale des années passées ; certes, cela ne se voulait peut être pas volontaire. Le Maire essaye de faire vivre les débats.

Sur le plan du règlement du Conseil Municipal, le Maire a le sentiment que la parole accordée n'est pas contenue et n'est pas limitée. Il se rappelle que par le passé, il lui a été souvent opposé des articles du règlement pour le faire taire alors qu'il était dans l'Opposition.

Il rappelle également la diminution conséquente de l'espace d'expression des élus dans le bulletin municipal. Le Juge administratif ayant annulé cette décision, le Conseil Municipal de l'époque avait alors voté, dans une séance suivante, le changement du règlement intérieur puisque cette décision ne leur convenait pas.

Le Maire estime donc qu'en matière de démocratie, la situation est tout à fait convenable.

Ces éléments de réponse donnés et l'ordre du jour épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
1^{er} Vice-Président de Rives de Moselle,*



Julien FREYBURGER